



**Bruxelles, le 6 octobre 2015
(OR. fr)**

12686/15

**TRANS 314
CLIMA 104
ENV 607**

NOTE D'INFORMATION

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: délégations

Objet: Résultats du Conseil des Ministres informel sur le vélo comme mode de transport (Luxembourg, 7 octobre)
- Informations communiquées par la présidence

Les délégations trouveront en annexe des informations communiquées par la présidence sur le sujet cité en objet. Le Conseil "Transport" les examinera sous le point "divers" lors de sa session du 8 octobre 2015.

Déclaration de Luxembourg en faveur du vélo comme mode de transport respectueux du climat

- Informations communiquées par la présidence -

La Présidence aimerait informer le Conseil qu'en date du 7 octobre 2015, les Ministres et Secrétaires d'Etats des Transports se sont réunis au Luxembourg pour discuter du vélo comme mode de transport.

En effet, sur des trajets inférieurs à 5 kilomètres, qui représentent près de la moitié des déplacements motorisés en milieu urbain dans l'Union européenne, le vélo est un mode de transport particulièrement efficace. Une augmentation de la part modale du vélo contribuerait directement à réduire la congestion, la pollution atmosphérique et acoustique, ainsi que les 15% des émissions de CO2 dans l'Union européenne qui résultent du transport routier par véhicules légers. D'après l'OMS, 100 000 décès prématurés pourraient être évités par an si chaque adulte dans l'Union européenne pratiquait quotidiennement la marche à pied ou le vélo pendant seulement quinze minutes supplémentaires. Actuellement, 650 000 emplois à plein temps dans l'UE sont imputables directement au vélo (industrie, tourisme etc.)

A l'issue de cette réunion une Déclaration en faveur du vélo comme mode de transport a été adoptée par les Ministres et Secrétaires d'Etat présents.

Dans cette déclaration, les Ministres et les Secrétaires d'Etat appellent la commission à considérer le vélo comme mode de transport à part entière, à se doter d'une stratégie « vélo » au niveau européen et à créer, au sein de la Commission un guichet unique « vélo » qui aiderait les Etats membres, les régions et les autorités locales, à échanger les meilleures pratiques en matière de vélo.